



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 mai 2016**

Délibération n° 2016-1188

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Protection de l'enfance - Internats expérimentaux**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Runel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 2 mai 2016****Délibération n° 2016-1188**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection de l'enfance - Internats expérimentaux**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Dans le cadre de l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF), un partenariat est engagé avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Rhône. Le Département du Rhône avait habilité l'Internat social expérimental (ISE) Mauchamp situé à Vernay et signé une convention avec l'association pour le financement de l'internat scolaire La Farge situé à Propières. Ces établissements, implantés sur le territoire du Conseil départemental du Rhône, reçoivent des enfants mineurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, scolarisés en primaire et au collège, issus de familles en difficultés sociales et familiales, et bénéficiant pour une majorité d'entre eux de mesures éducatives de l'aide sociale à l'enfance (ASE), administratives (AEA) ou judiciaires en milieu ouvert (AEMO).

Au regard des besoins de ce type d'accueil sur la Métropole, un projet d'ouverture d'une structure située à Lyon 4° (rue Chazière) sur le site de l'ancien internat municipal Adolphe Favre a été élaboré avec l'ADPEP. En effet, la Métropole a la volonté d'offrir aux enfants en difficultés sociales et familiales, résidant sur son territoire, un soutien et un accompagnement dans un objectif de prévention et d'appui à la parentalité.

Le financement de l'internat Mauchamp sera maintenu pour les adolescents dont la situation familiale nécessite un éloignement géographique.

**Internat Chazière**

L'ADPEP a formalisé le projet d'ouverture d'un internat métropolitain et ne poursuivra pas l'activité de l'internat La Farge au-delà de la fin de l'année scolaire 2015-2016. La précédente convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire d'en établir une nouvelle pour permettre le financement jusqu'à la fin de cette période.

Le projet de l'internat Chazière (ex-Adolphe Favre) prévoit l'accueil d'enfants scolarisés en primaire et secondaire sur les établissements scolaires de proximité, bénéficiant de mesures éducatives administratives ou judiciaires en milieu ouvert. Une capacité de 36 places est prévue à l'ouverture avec une montée progressive de l'activité si besoin, pour atteindre au maximum 48 places dont 12 réservées à d'autres collectivités.

La dotation de la Métropole pour l'internat Mauchamp sera ramenée au financement de 25 places pour le même public.

Le budget prévisionnel 2016 est chiffré à :

- internat La Farge : fermeture fin de l'année scolaire 2015-2016, financement de 350 000 € pour 2016,
- internat Mauchamp : financement de 25 places, soit 450 000 €,
- internat Chazière : ouverture en septembre 2016 pour 36 places, soit 260 000 €,

pour un total de 1 060 000 € en 2016.

Pour l'année 2017, "année pleine", le budget est évalué à 780 000 € pour l'internat Chazière et 450 000 € pour l'internat Mauchamp, soit un total de 1 230 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le financement 2016 à hauteur de 1 060 000 €, la gestion des internats étant confiée à l'ADPEP ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1°- Approuve :**

a) - le financement du fonctionnement de l'internat Chazière à Lyon 4°,

b) - la convention à passer avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) pour le financement de la fin de l'année scolaire 2015-2016 de l'internat La Farge à Propières.

**2°- Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3°- Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6568 - fonction 4212 - opération n° 0P35O3119A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.**